



DELIBERATION 2018-26

LE VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-HUIT MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration H. FONTVIEILLE - Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL - Mme RENARD S. procuration à Mme A. VESSIOT – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Lancement d'appel d'offres et autorisation de signature – Convention de groupement de commandes publiques avec Montpellier Méditerranée Métropole pour l'achat et la livraison de papier

Montpellier Méditerranée Métropole et les Villes de Montpellier, Murviel les Montpellier, Fabrègues, Beaulieu, Pérols, Pignan, Villeneuve lès Maguelone, Saint Jean de Védas, Jacou et Grabels ont décidé de constituer un nouveau groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relatif aux marchés publics afin de rationaliser leurs achats et ainsi réaliser des économies d'échelle.

Montpellier Méditerranée Métropole sera désignée coordonnateur de ce groupement et sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement.

Une procédure de mise en concurrence sera lancée conformément aux articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics (appel d'offres ouvert) pour l'« achat et livraison de papier » destiné au fonctionnement de leurs services respectifs.

Après recensement des besoins des membres, les montants d'achats estimés sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 29/05/2018

Reçu en préfecture le 29/05/2018

Affiché le

29 MAI 2018

ID : 034-213402704-20180529-26_2018SG-DE

Villes	Montant par an H.T.
Montpellier Méditerranée Métropole	40.000 €
Montpellier	70.000 €
Murviel les Montpellier	800 €
Fabrègues	1.400 €
Beaulieu	700 €
Pérois	4.700 €
Pignan	3.800 €
Villeneuve les Maguelone	4.600 €
Saint Jean de Védas	3.600 €
Jacou	2.300 €
Grabels	2.900 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune de Saint Jean de Vedas au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier dont Montpellier Méditerranée Métropole assurera le rôle de coordonnateur ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

